



CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

En tant qu'établissement de réadaptation professionnelle de travailleur handicapé, reconnaissions l'importance fondamentale des droits et des libertés des individus handicapés que nous accompagnons. Nous nous engageons à promouvoir et à respecter ces droits dans toutes nos interactions et nos actions. Cette charte énonce les principes et les valeurs sur lesquels nous nous appuyons pour assurer l'épanouissement, la dignité et la participation pleine et entière des travailleurs handicapés.

Dignité et respect : Nous reconnaissions la dignité inhérente à chaque individu, indépendamment de son handicap. Nous traitons tous les travailleurs handicapés avec respect, courtoisie et équité, en veillant à préserver leur intégrité et leur estime de soi. Nous favorisons un environnement inclusif, non discriminatoire et respectueux de la diversité.

Liberté de choix : Nous garantissons aux travailleurs handicapés le droit de prendre des décisions éclairées concernant leur réadaptation professionnelle. Nous les informons de leurs différentes options et les encourageons à participer activement à toutes les étapes du processus de réadaptation. Nous respectons leurs choix et leurs préférences, tout en leur offrant un soutien adéquat pour prendre des décisions éclairées.

Égalité des chances : Nous croyons en l'égalité des chances pour tous les travailleurs handicapés. Nous nous engageons à éliminer toute forme de discrimination fondée sur le handicap, le genre, la race, la religion, l'origine nationale ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous veillons à ce que tous les travailleurs handicapés aient un accès équitable aux services, aux opportunités et aux ressources nécessaires à leur réadaptation professionnelle.

Confidentialité et vie privée : Nous respectons la confidentialité et la vie privée des travailleurs handicapés. Les informations personnelles et médicales recueillies dans le cadre de la réadaptation professionnelle sont traitées de manière confidentielle et ne sont divulguées qu'avec le consentement éclairé de l'individu concerné, sauf dans les cas prévus par la loi.

Participation et consultation : Nous encourageons la participation active des travailleurs handicapés dans toutes les décisions qui les concernent. Nous les consultons régulièrement pour recueillir leurs commentaires, leurs préoccupations et leurs suggestions afin d'améliorer nos services et de mieux répondre à leurs besoins. Leurs voix sont prises en compte et respectées dans tous les processus de décision.

Accès à l'information : Nous nous engageons à fournir aux travailleurs handicapés une information claire, accessible et compréhensible sur leurs droits, les services disponibles, les programmes de réadaptation professionnelle et toute autre information pertinente pour leur parcours. Nous utilisons des moyens de communication adaptés à leurs besoins individuels.

Accompagnement et soutien : Nous offrons un accompagnement et un soutien appropriés aux travailleurs handicapés tout au long de leur réadaptation professionnelle. Nous reconnaissons les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés et nous mettons en place des mesures pour les aider à surmonter ces obstacles. Nous veillons à ce qu'ils aient accès à des ressources et à un soutien adaptés à leurs besoins individuels.

En adhérant à cette charte, nous réaffirmons notre engagement envers les droits et les libertés des travailleurs handicapés que nous accompagnons. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif, respectueux et propice à leur épanouissement professionnel et personnel.

Date : [insérer la date]

[Signature de l'établissement de réadaptation professionnelle de travailleur handicapé]